

FORMATION

Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

25 et 26 mars 2026 - Metz

0,5 jour en e-learning / 2 jours en présentiel (soit 2,5 jours)

Programme et objectifs de la formation

Cette formation vous donnera les clés pour réaliser un **diagnostic**, mettre en place une **démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire efficace** et ainsi répondre aux **obligations de la loi EGALim**.



Alimentation durable et gaspillage alimentaire

Module réalisé en e-learning en amont des jours en présentiel

- ✓ Définir l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire, citer leurs enjeux
- ✓ Identifier l'évolution du PNNS et ses recommandations nutritionnelles
- ✓ Définir le cadre législatif de l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Nommer les causes du gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire



Réaliser un diagnostic quantitatif

- ✓ Préparer un protocole de pesées dans un établissement de restauration en prenant en compte les contraintes de celui-ci
- ✓ Calculer les indicateurs clés du gaspillage alimentaire
- ✓ Citer les principaux chiffres du gaspillage alimentaire en restauration collective



Réaliser un diagnostic qualitatif

- ✓ Compléter une grille de diagnostic qualitatif du gaspillage alimentaire
- ✓ Identifier les améliorations possibles dans un menu proposé en restauration collective
- ✓ Citer les modalités de service permettant de réduire le gaspillage alimentaire



Déployer le projet dans un établissement

- ✓ Repérer les étapes permettant d'accompagner un établissement dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Réfléchir à la posture et aux bonnes pratiques à adopter par l'équipe éducative et de restauration pour limiter le gaspillage alimentaire
- ✓ Choisir des outils à déployer dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire



Tarifs

Prise en charge (employeur, OPCO, association, etc.) : 950 € TTC/personne

Autofinancement : 350 € TTC/personne



Lieu

7 avenue de Blida - 57000 Metz

Parking visiteur le long de l'avenue de Blida
Gare de Metz : 30 minutes à pied, 10 minutes à vélo
Mettis A, depuis la gare, arrêt Pontiffroy

Public

- ✓ Acteurs de la restauration collective
- ✓ Acteurs en lien avec la restauration collective
- ✓ Acteurs de la prévention des déchets



Pré-requis

- ✓ Maîtriser le français (à l'oral et à l'écrit)
- ✓ Maîtrise et accès à un outil informatique permettant de suivre le module en e-learning



Méthodes pédagogiques

- ✓ Pédagogie active avec un groupe de 8 à 12 personnes favorisant les échanges
- ✓ Documents supports de formation projetés
- ✓ Exposés théoriques, ateliers pratiques
- ✓ Mallette pédagogique numérique



Suivi et évaluation

- ✓ Feuille de présence
- ✓ Evaluation des acquis à l'issue de la formation : questions orales et études de cas
- ✓ Formulaire de satisfaction vis-à-vis de la formation
- ✓ Remise d'une attestation de présence



Votre interlocutrice

Marion LECERF

Responsable d'équipe Grand Est - Responsable formation - Référente handicap

J'assure la gestion administrative des formations et le suivi de notre certification qualité. Je vous oriente dans la construction d'un parcours de formation adapté à vos besoins. Je dispense des formations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Contact : formation@organeo.com ou **03 87 71 78 59**



Nos stagiaires en parlent

« Formation **ludique** et intéressante. » Christelle G.

« Formation très **riche et intéressante** qui montre que lutter contre le gaspillage alimentaire c'est un métier, ça s'apprend. » Hugo M.

9/10

C'est la note moyenne attribuée par nos 263 stagiaires en 2024 à nos sessions de formation à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Inscription, modalités et délais d'accès

Nous traitons vos demandes sous 10 jours ouvrés en moyenne.

Repas du midi pris en charge pour les journées en présentiel.

Nous restons disponibles pour des informations sur les hébergements à proximité.

[Lien de pré-inscription](#)

Notre organisme de formation est certifié :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certification qualité délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Nous vous invitons à nous contacter pour toute question concernant un éventuel besoin d'adaptation.

Document mis à jour en octobre 2025

OrgaNeo – SAS au capital de 18 180 € - R.C.S. METZ TI 539 894 899 - APE : 74.90B - www.organeo.com